*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-neuvième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de la France**

Genève, le 15 janvier 2018

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la France, la remercie pour la présentation de son rapport national et salue l'attachement traditionnel de la France à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Concernant les droits de l'enfant, l'Andorre partage les préoccupations soulevées par le Comité des droits de l'enfant et recommande à la France d'interdire expressément les châtiments corporels dans tous les contextes.

L'Andorre se réjouit de la ratification par la France de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme depuis les dernières recommandations reçues à l'EPU et l'encourage à poursuivre ses engagements. L'Andorre recommande à la France d'envisager de ratifier les Amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, relatifs au crime d'agression.

Pour conclure, l'Andorre souhaite à la France plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_